



Les dettes successorales déductibles des impôts : liste et explications

Fiche pratique publié le 29/08/2023, vu 694 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Les dettes successorales déductibles des impôts : liste et explications

Code général des impôts, dila, légifrance :

Article 768

Pour la liquidation des droits de mutation par décès, **les dettes à la charge du défunt sont déduites** lorsque leur existence au jour de l'ouverture de la succession est dûment justifiée par tous modes de preuve compatibles avec la procédure écrite.

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000006199105/

DE PLUS :

<https://www.lexgroup.fr/categories/la-redaction-11836/articles/succession-quelles-dettes-sont-deductibles-245.htm>

<https://ldp2a.notaires.fr/categories/article-juridique-14122/articles/les-dettes-deductibles-lors-dune-succession-737.htm>

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3452-PGP.html/identifiant%3DBOI-ENR-DMTG-10-40-20-10-20141030>

<https://www.capital.fr/votre-argent/passif-successoral-1380048>

<https://www.notretemps.com/droit-argent/succession/succession-les-dettes-a-deduire-13530>